Surmont

Champagnole Nozeroy Jura



Belvédère du Surmont (© CC CNJ / David Bottin)

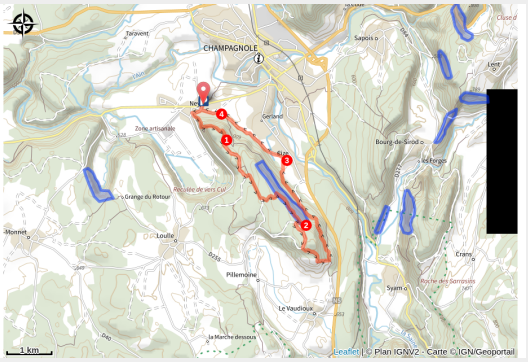

Au départ de Ney, aux portes de Champagnole, cette grande randonnée vous entraîne à la découverte des plus beaux belvédères du secteur. Le sentier chemine à travers bois jusqu'au belvédère de Surmont, perché à 795 mètres, d'où le regard embrasse Champagnole, le Mont Rivel et la haute vallée de l'Ain. Plus loin, le belvédère des 3 Clochers dévoile un charmant tableau de pâturages et de villages aux toits de tuiles rouges. En chemin, ouvrez l'œil sur les empreintes de dinosaures de Loulle et les curieux lapiaz sculptés dans le calcaire. Entre panoramas,

Infos pratiques

- Pratique : Rando pédestre
- Durée : 4 h
- Longueur : 11.8 km
- Dénivelé positif : 421 m
- Difficulté : Difficile
- Type : Boucle
- Thèmes : Faune et flore, Naturel

forêt et curiosités naturelles, une belle randonnée pour marcheurs.

Itinéraire

Départ : Mairie de Ney
Arrivée : Mairie de Ney
Balisage : PR® (Promenades et Randonnées)
Communes : 1. Ney
2. Loulle
3. Pillemoine
4. Cize
5. Le Vaudioux

Profil altimétrique

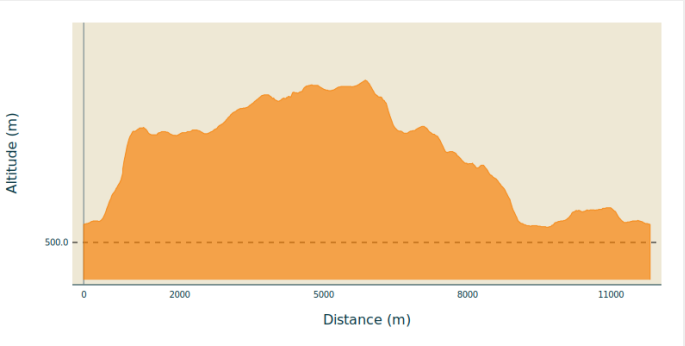

Altitude min 529 m Altitude max 810 m

1. Au poteau **Briska**, prendre la rue des Écoles et continuer tout droit. Passer devant le poteau **PLACE KREISS** puis prendre le 2e sentier à gauche. Bifurquer sur la gauche, continuer tout droit et bifurquer encore à gauche pour rejoindre le poteau **Bénédegand**.
2. Prendre à droite puis, plus loin, au poteau. **Sur Mont de Loulle**, prendre à gauche et, plus loin, prendre à droite. Continuer tout droit jusqu'au **belvédère du SURMONT** ; une fois là-bas, prendre à droite.
3. Poursuivre tout droit jusqu'au poteau **Les Contours** puis prendre à gauche. Continuer tout droit jusqu'au chemin de la Forge et prendre à gauche.
4. Continuer tout droit puis, au niveau du cimetière de Ney, prendre à gauche. Poursuivre tout droit jusqu'au poteau **PLACE KREISS** puis prendre à droite pour revenir au point de départ.

Sur votre route...

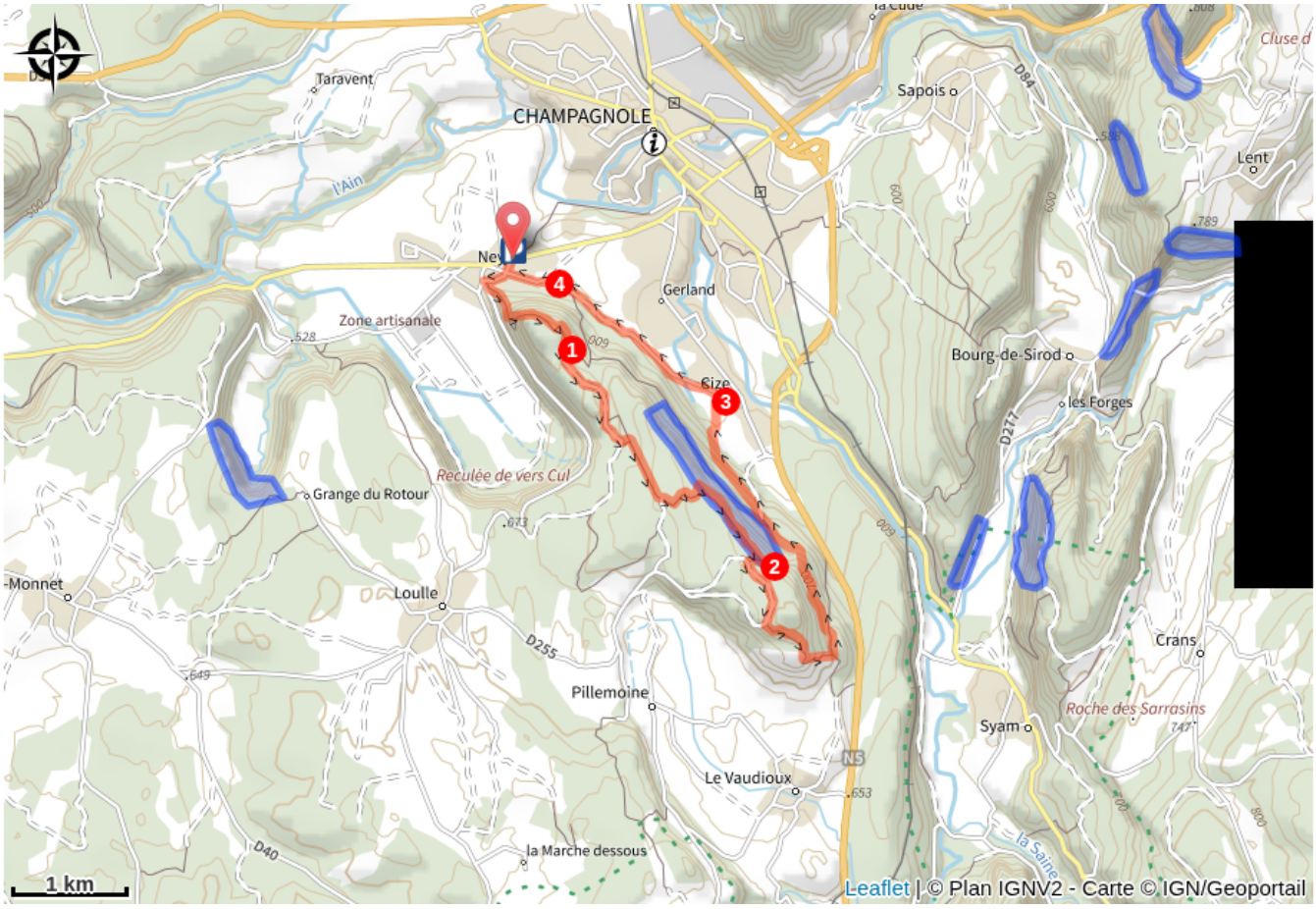

Toutes les informations pratiques

⚠ Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique Conseils aux randonneurs, de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun détritus, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zones Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de météo défavorable (vigilance météo orange ou rouge, vent important, forte pluie...), de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue, pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

En cas d'urgence, composez le 112 (numero d'urgence européen), 15 (samu) ou le 18 (pompier).

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Champagnole, prendre la direction du sud en suivant l'Avenue de la République puis la D471. Quitter l'agglomération pour atteindre très rapidement la paisible commune voisine de Ney. Se diriger vers le 241 Route de Champagnole. Le point de départ se situe directement devant la Mairie de Ney.

Parking conseillé

Parking de la Mairie de Ney

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - BOIS DE LA COTE DE CIZE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Bois de la Côte de Cize sur les communes de Cize, de Loulle et de Pillemoine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Maison du Tourisme Champagnole Nozeroy Jura
3 rue Victor Bérard, 39300 CHAMPAGNOLE

info@cnjtourisme.fr
Tel : 03 84 52 43 67
https://www.cnjtourisme.fr/